

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'étude : Licence professionnelle

Enseignants responsables : *Philippe MACQUET,*
F. HUOT

Durée de l'épreuve : 1 h 30

Documents autorisés : *aucun*

UEF T52PA2 : Pratique professionnelle

EC T52PA22 : Approche scientifique et didactique de l'enseignement en milieu scolaire

Sujet :

Question N°1 (1pt)

Quel est le nombre de personnes (bénévoles ou professionnels) nécessaires à l'encadrement d'une classe de CP de 28 élèves (hors surveillance)?

Question N°2 (1pt)

Un MNS peut-il encadrer et surveiller en même temps les élèves ?

Question N°3 (2pts)

L'apprentissage du savoir nager dans le cadre scolaire premier degré est-il obligatoire ? Justifiez votre réponse.

Question N° 4 (1pt)

Qu'est-ce qu'un D.A.S.E.N. ?

Question N° 5 (2pts)

Qu'est-ce qu'un principe fondamental en natation et à quoi cela sert-il à l'école?

Question N°6 (1pt)

Les programmes de 2008 du primaire prévoient de faire travailler 4 compétences : citez en une concernant la natation.

Question N° 7 (3pts)

Décrivez le principe d'équilibre défini par P. Magne et A. Schmit.

Question N° 8 (3pts)

Quel est le contenu du test du premier palier du socle commun de connaissances et compétences ?

Question N° 9(2pts)

Citez les huit étapes de progression pour l'enseignement de la natation vues en cours.

Question N°10 (4pts)

Citez deux particularités de l'enfant de moins de 12 ans qui le distinguent d'un adulte et deux conséquences : une didactique et une pédagogique.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'étude : Licence professionnelle
Enseignants responsables : *Philippe MACQUET, P.magne*

Durée de l'épreuve : *1 h 30*
Documents autorisés : *aucun*

UEF T52PA2 : Pratique professionnelle
EC T52PA21 : Approche scientifique des activités aquatiques

.Sujet :

Le transport du mannequin en surface nécessite, pour être efficace, la prise en compte et l'appropriation de l'ensemble des fondamentaux.

Vous citerez ces principes en les hiérarchisant, et vous expliquerez les connaissances permettant de justifier l'affirmation précédente et le choix personnel que vous avez fait dans le classement des fondamentaux.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'étude : Licence professionnelle
Enseignants responsables : Philippe Macquet,
T. Bertin, I. Pochet, C. Bourdeau, C. Naliot

Durée de l'épreuve : 1 h 30
Documents autorisés : tableau fourni dans le
sujet pour la question de plongeon

UEF T51PA1 : Connaissance des publics et des interventions
EC T51PA12 : Les secteurs d'activités et l'encadrement des pratiques

Consigne :

Vous traiterez deux sujets parmi ceux proposés ici, (un sujet obligatoire tiré au sort le jour de l'épreuve, un sujet au choix)

Handicap :

Après avoir donné les différentes paralysies qui existent, vous en choisirez une que vous définirez. Puis vous donnerez des notions d'accessibilité, de stratégie d'apprentissage et les précautions à prendre face à ce public.

Personnes âgées :

Vous avez en charge une séance de natation pour des personnes de 75 ans et plus. Après avoir rappelé les caractéristiques du vieillissement psychologique, vous énoncerez les précautions à prendre au niveau de l'appareil cardio-vasculaire

Natation Synchronisée :

Sur une animation ponctuelle ou de courte durée, comment peut-on utiliser la natation synchronisée et dans quel but ?

- Que peut-on faire ? (apprentissage et découvertes des bases)
- Comment se servir du bassin et du matériel mis à disposition ?
- Les différents publics sont-ils concernés de la même manière ?
- Quelle est la corrélation avec les autres disciplines de la FFN ?

Plongeon :

- Réaliser la description technique de la chute arrière droite:
- Présentez 3 éducatifs permettant de préparer cette chute arrière droite, sans oublier de préciser les précautions à prendre :
- Un garçon de 12 ans veut participer à une compétition de plongeon au tremplin de 3 mètres. Combien de plongeurs doit-il effectuer ?
Quelle est la répartition de ces plongeurs ?
- Faites la description du plongeon désigné par le numéro suivant 204 C et trouver le coefficient de difficulté de ce même plongeon à la plate forme de 7,5m ? (cf tableau ci-joint)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'étude : Licence professionnelle
Enseignants responsables : *Philippe MACQUET*

Durée de l'épreuve : *1 h 30*
Documents autorisés : *aucun*

UEF T51PA1 : Connaissance des publics et des interventions
EC T51PA11 Approche historique et socioculturelle des pratiques

Sujet

En vous appuyant sur des connaissances référencées, montrez l'évolution que connaît l'enseignement de la natation en milieu scolaire depuis le milieu du 19^e siècle. Vous évoquerez les conceptions des auteurs et tenterez de construire une périodisation justifiée.

FINA TABLE OF DEGREE OF DIFFICULTIES

Platform		10 metre				7.5 metre				5 metre			
		Sirt	Pike	Tuck	Free	Sirt	Pike	Tuck	Free	Sirt	Pike	Tuck	Free
Forward Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
101	Forward Dive	1.6	1.5	1.4	-	1.6	1.5	1.4	-	1.4	1.3	1.2	-
102	Forward Somersault	1.8	1.7	1.6	-	1.7	1.6	1.5	-	1.6	1.5	1.4	-
103	Forward 1 ½ Somersault	1.9	1.6	1.5	-	1.9	1.6	1.5	-	2.0	1.7	1.6	-
104	Forward Double Somersault	2.5	2.2	2.1	-	2.4	2.1	2.0	-	2.6	2.3	2.2	-
105	Forward 2 ½ Somersault	2.7	2.3	2.1	-	2.4	2.2	-	-	2.6	2.4	-	-
107	Forward 3 ½ Somersault	-	3.0	2.7	-	3.1	2.8	-	-	-	3.0	-	-
109	Forward 4 ½ Somersault	-	-	3.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	Forward Flying Somersault	-	1.9	1.8	-	1.8	1.7	-	-	1.7	1.6	-	-
113	Forward Flying 1 ½ Somersault	-	1.8	1.7	-	1.8	1.7	-	-	1.9	1.8	-	-
114	Forward Flying Double Somersault	-	2.4	2.3	-	2.3	2.2	-	-	2.5	2.4	-	-
115	Forward Flying 2 ½ Somersault	-	2.6	2.4	-	-	2.5	-	-	-	-	-	-

Back Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
201	Back Dive	1.9	1.8	1.7	-	1.9	1.8	1.7	-	1.7	1.6	1.5	-
202	Back Somersault	1.9	1.8	1.7	-	1.8	1.7	1.6	-	1.7	1.6	1.5	-
203	Back 1 ½ Somersault	2.4	2.2	1.9	-	2.4	2.2	1.9	-	2.5	2.3	2.0	-
204	Back Double Somersault	2.6	2.4	2.1	-	2.5	2.3	2.0	-	2.5	2.2	-	-
205	Back 2 ½ Somersault	3.3	2.9	2.7	-	3.0	2.8	-	-	3.0	-	-	-
206	Back Triple Somersault	-	3.0	2.7	-	2.8	2.5	-	-	3.2	2.9	-	-
207	Back 3 ½ Somersault	-	3.6	3.3	-	-	3.4	-	-	-	-	-	-
212	Back Flying Somersault	-	1.9	1.8	-	1.8	1.7	-	-	1.7	1.6	-	-
213	Back Flying 1 ½ Somersault Back	-	2.4	2.1	-	2.4	2.1	-	-	2.5	2.2	-	-

Reverse Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
301	Reverse Dive	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
302	Reverse Somersault	2.0	1.9	1.8	-	1.9	1.8	1.7	-	1.8	1.7	1.6	-
303	Reverse 1 ½ Somersault	2.6	2.3	2.0	-	2.6	2.3	2.0	-	2.7	2.4	2.1	-
304	Reverse Double Somersault	2.8	2.5	2.2	-	2.7	2.4	2.1	-	2.9	2.6	2.3	-
305	Reverse 2 ½ Somersault	3.3	2.9	2.7	-	3.4	3.0	2.8	-	3.2	3.0	-	-

306	Reverse Triple Somersault	-	3.1	2.8	-	2.9	2.6	-	-	3.3	3.0	-	-
307	Reverse 3 ½ Somersault	-	-	3.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312	Reverse Flying Somersault	-	2.0	1.9	-	1.9	1.8	-	-	1.8	1.7	-	-
313	Reverse Flying 1 ½ Somersault	-	2.5	2.2	-	2.5	2.2	-	-	2.6	2.3	-	-

Inward Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
401	Inward Dive	1.7	1.4	1.3	-	1.7	1.4	1.3	-	1.8	1.5	1.4	-
402	Inward Somersault	1.9	1.6	1.5	-	1.8	1.5	1.4	-	2.0	1.7	1.6	-
403	Inward 1 ½ Somersault	-	2.0	1.8	-	-	2.1	1.9	-	2.4	2.2	-	-
404	Inward Double Somersault	-	2.6	2.4	-	-	2.6	2.4	-	3.0	2.8	-	-
405	Inward 2 ½ Somersault	-	2.8	2.5	-	-	3.0	2.7	-	3.4	3.1	-	-
407	Inward 3 ½ Somersault	-	3.5	3.2	-	-	3.4	-	-	-	-	-	-
412	Inward Flying Somersault	-	2.0	1.9	-	1.9	1.8	-	-	2.1	2.0	-	-
413	Inward Flying 1 ½ Somersault	-	2.5	2.3	-	2.6	2.4	-	-	2.9	2.7	-	-

Twisting Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
5111	Forward Dive ½ Twist	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
5112	Forward Dive 1 Twist	2.2	2.1	-	-	2.2	2.1	-	-	2.0	1.9	-	-
5121	Forward Somersault Forward ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.8	-	-	-	1.7
5122	Forward Somersault Forward 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.0	-	-	-	1.9
5124	Forward Somersault Forward 2 Twists	-	-	-	2.5	-	-	-	2.4	-	-	-	2.3
5131	Forward 1 ½ Somersault ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.9	-	-	-	2.0
5132	Forward 1 ½ Somersault 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.1	-	-	-	2.2
5134	Forward 1 ½ Somersault 2 Twists	-	-	-	2.5	-	-	-	2.5	-	-	-	2.6
5136	Forward 1 ½ Somersault 3 Twists	-	-	-	2.9	-	-	-	2.9	-	-	-	3.0
5138	Forward 1 ½ Somersault 4 Twists	-	-	-	3.3	-	-	-	3.3	-	-	-	3.4
5152	Forward 2 ½ Somersault 1 Twist	-	2.9	2.7	-	-	3.0	2.8	-	3.2	3.0	-	-
5154	Forward 2 ½ Somersault 2 Twists	-	3.3	3.1	-	-	3.4	3.2	-	3.6	3.4	-	-
5172	Forward 3 ½ Somersault 1 Twist	-	3.6	3.3	-	-	3.7	3.4	-	-	-	-	-
5211	Back Dive ½ Twist	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
5212	Back Dive 1 Twist	2.2	-	-	-	2.2	-	-	-	2.0	-	-	-
5221	Back Somersault ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.8	-	-	-	1.7
5222	Back Somersault 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.0	-	-	-	1.9

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : **LP Aqua**
Enseignant responsable : **Benoît RENOUX**

Durée de l'épreuve : **1 heure**
Documents autorisés : **calculatrice**
plan comptable

UEF T53PA3 : Contexte organisationnel
EC T53PA33 : Domaine de gestion Appliquée

Informations : Le barème est indicatif
La tva est à 19,6%

Sujet :

DEFINITIONS 3 pts

Vous définirez les termes suivants :

Ristourne
Amortissement
Salaire de base

COMPTABILITE GENERALE 5 pts

Vous enregistrerez au journal les opérations suivantes : (sur annexe 1)

Achat de 1 020,00 € HT de publicité
Vente de 650,00 € HT de marchandises au comptant (par chèque)
Vente de 1 400,00 € HT brut de marchandises, remise de 5 %
Achat de 2 050,00 € HT de marchandises sous 1 % d'escompte, règlement immédiat par chèque.
Réception de la facture d'électricité, 580,00 € HT.

REGLES COMPTABLES 4 pts

Il y a 7 ans de cela vous avez acquis un terrain boisé de 7 hectares au prix de 3000,00 € l'hectare dans le but d'y créer une activité d'accrobranche. Face au développement de la concurrence vous envisager d'abandonner ce projet et estimez que la revente ne peut se faire qu'à 2000,00 € l'hectare.

L'année dernière vous avez acquis 1000 actions du groupe ACCORD à 72,00 € l'unité
A ce jour elles valent 86,00 € l'unité

A quelle valeur estimez vous ces biens dans le bilan (patrimoine de l'entreprise) ?
Quelle est la règle comptable que vous appliquez?

AMORTISSEMENTS 3 pts

Un bien mis en service le 1er juillet de cette année est amorti en linéaire sur 5 ans pour une valeur de 500,00 € au 31 décembre de la première année.

Calculer la valeur d'acquisition HT de ce bien

SALAIRES 5 pts

Vous venez d'accepter un poste dans un centre de loisirs dont l'activité est sujet à de fortes variations saisonnières. Vos conditions de travail qui figureront dans votre contrat de travail sont les suivantes :

du 15 avril au 15 octobre : 37 h de travail/semaine

du 15 octobre au 15 avril : 32 h de travail/semaine

Calculez pour chacune des périodes votre temps de travail mensualisé

Votre taux horaire sera de 9,90 €

Calculez votre salaire de base pour chacune des périodes.

Quel est le prix horaire des premières heures supplémentaires ?

Calculez votre salaire brut pour chacune des périodes.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques
Enseignant responsable : *Philippe METAIS, Éric*
MULLER

Durée de l'épreuve : *1 heure 30*
Documents autorisés : *aucun*

UE T53PA3 Contexte Organisationnel

EC T53PA31 Fondamentaux de gestion et management entrepreneurial

Sujet :

La réussite d'une entreprise est conditionnée par la mise en œuvre d'une démarche d'analyse qui participe notamment à la détermination des objectifs.

Expliquez quels seraient vos axes d'analyses pour façonner la création d'une installation aquatique, selon votre choix, urbaine, périurbaine ou rurale. Argumentez les par des exemples ou/et par des appuis sur des référents tels que les modes de gestion.

Université de Nantes

UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : Licence professionnelle mention :
Activités sportives spécialité : animation, gestion et
organisation des activités physiques et sportives :
activités aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *Tous*

Enseignant responsable : François Mandin

UE T53PA3- : Contexte organisationnel

EC T53PA32 : Aspects institutionnels, juridiques et sociaux

La commune de « Fourmies » gère une piscine comprenant une pataugeoire, un bassin de huit mètres par huit mètres et d'un bassin de vingt-cinq mètres. Elle emploie à cet effet trois maîtres-nageurs sauveteurs.

Une association de consommateur, très active sur le plan de la sécurité, a adressé un courrier au maire de la commune. Ce courrier comporte deux points. Suite à ce courrier, le maire vous sollicite pour savoir les risques juridiques possibles.

Les points soulevés sont les suivants :

1 – L'association demande la fermeture de la piscine. Elle considère que le système de recyclage de l'eau est insuffisant. Selon elle l'installation ne permet pas pour le bassin dont hauteur est comprise entre 1,20 et 2,00 un recyclage inférieur à une 1h30 ? Le maire souhaite savoir si la demande de l'association est fondée.

2 – La piscine dispose d'un toboggan, dont l'utilisation ne fait l'objet d'aucune restriction, ni d'aucune recommandation. Le POSS précise en revanche que les utilisateurs doivent descendre à intervalles réguliers. Des membres de l'association ont observé et alerté les maîtres nageurs sur le fait que les utilisateurs descendent de manière anarchique : tête en avant, en chenille, etc. Les maîtres nageurs ont répondu qu'en l'absence d'indications précises l'utilisation du toboggan était de la responsabilité des nageurs. L'association considère que la responsabilité des maîtres-nageurs pourrait être engagée dans le cas où un utilisateur serait heurté par un autre à l'entrée dans l'eau ou dans le toboggan. Que répondez-vous au maire ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle Activités aquatiques*
Enseignant responsable : *Cédric Richet, Nadège Dracon*

Durée de l'épreuve : *1h30*
Documents autorisés : *aucun*

UEF T53PA3 Contexte organisationnel
EC T52PA23 Approche scientifique et didactique des interventions, publics variés et/ou inorganisées

Vous disposez d'une heure et demie pour traiter obligatoirement les deux sujets relatifs à cet enseignement. Vous veillerez à composer sur deux copies séparées en précisant pour chacune d'elles l'enseignant concerné (une copie pour le sujet de Cédric Richet, une copie pour le sujet de Nadège Dracon).

Sujet approche sociologique (Cédric Richet) :

La nage est une pratique sociale et culturelle autant qu'une pratique sportive. Qu'est-ce que cela implique méthodologiquement quand on entreprend une analyse des publics dans les piscines ?

Sujet approche psychologique (Nadège Dracon) :

Après avoir présenté le concept de motivation, vous expliquerez comment encourager la détermination des nageurs.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'étude : Licence professionnelle
Enseignants responsables : Philippe MACQUET,
E. TAVENEAU

Durée de l'épreuve : 1 h 30
Documents autorisés : *aucun*

UEF T54PA4 : Technique de communication

EC T54PA42 : Méthode de communication

Sujet :

Rédigez le compte-rendu de ce texte en 300 à 350 mots. Il doit refléter sans le paraphraser le contenu du texte et respecter la technique étudiée. Néanmoins, la ligne de l'argumentation est à respecter.

Rédigez le compte-rendu de ce texte en 300 à 350 mots. Il doit refléter sans le paraphraser le contenu du texte et respecter la technique étudiée. Néanmoins, la ligne de l'argumentation est à respecter.

La « chute » des profs Vers l'intégration des profs d'EPS dans la Fonction Publique Territoriale ?

Le pavé dans la mare ? Les récentes propositions de l'UMP sur l'Ecole font l'effet d'une bombe (à retardement ?) dans le microcosme de l'Education Nationale et plus particulièrement chez les profs d'EPS. Pensez ! Ces propositions « iconoclastes » entérinent le principe qu'à terme, ces profs, ainsi que ceux chargés de l'enseignement artistique, relèveront non plus de l'Etat mais des collectivités territoriales. Psychodrame autour d'un transfert annoncé.

Il y a le paradis et l'enfer, le haut et le bas, la crème et la lie, la Fonction Publique d'Etat et la Territoriale. C'est un peu à cela que font penser inévitablement les réactions à chaud face aux propositions de l'UMP sur l'Ecole, récemment répercutées et commentées dans la presse. De fait, il y est annoncé que l'enseignement du sport, notamment, devrait incomber aux collectivités territoriales et non plus à l'Education Nationale. Il y est fait mention d'une « transmission des savoirs », mission de l'Education Nationale, qui se différencierait de l'apprentissage de la citoyenneté, dont l'EPS serait une composante et qui relèverait de la compétence des collectivités territoriales. On comprend dès lors le double stress qui a envahi les intéressés.

En premier lieu, cette différenciation peut, dans l'esprit de certains, être assimilée à une dévalorisation de l'enseignement du sport à l'école. Cette vision mériterait sans doute d'être éclaircie afin que soit définitivement levée toute idée inacceptable d'une hiérarchisation de la valeur d'un enseignement par rapport à une autre... Surtout, une seconde impression se fait jour : la perspective d'un transfert de l'Etat à la Territoriale serait vécue par les profs comme une véritable « chute ». Pourtant, nombre de professionnels du sport œuvrent déjà et depuis longtemps, auprès des élèves et durant le temps scolaire, sous la houlette des collectivités territoriales. La FNMNS en est la preuve. Plus des deux tiers de ses adhérents sont effectivement des territoriaux qui encadrent et enseignent les pratiques de la natation et du sport. La valeur de ceux-ci n'est certainement pas moindre au fond que celle des professeurs appartenant au Ministère de l'Education Nationale. Mais attention, qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas là d'opposer les uns aux autres ni d'établir une graduation de compétence entre professionnels en fonction de leur administration de rattachement.

Reste cependant que l'éventualité du désengagement de l'Etat concernant l'enseignement du sport, avec pour corollaire le fait que les professeurs des écoles n'assureront plus cette mission, devrait logiquement déboucher sur la création de nombreux postes d'ETAPS*. Une ouverture pour l'avenir de la profession dont la FNMNS ne pourrait légitimement que se réjouir.

Sans Etat... d'âme

Mais, par-delà toute fausse polémique, une vérité demeure : décidément, le jacobinisme a la vie dure en France ! Pour preuve, la décentralisation, applaudie quasi unanimement comme la nécessaire mise en proximité des politiques publiques, est pourtant systématiquement vécue dans les faits comme une exclusion du seul « cercle qui compte », le cercle national !

Hors du plan national point de salut ? Sortir de l'Etat serait déchoir ? Il est vrai que la Fonction Publique Territoriale s'est souvent perçue elle-même comme une « sous fonction publique ». Mais c'était à l'aube de la décentralisation justement.

Les choses évoluent et le chaotique transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) n'est bien, dans notre hexagone, que la visible tête de pont d'un mouvement de fond rendu inexorable par le sens de l'Histoire qui veut que l'Europe en création s'appuie sur le renforcement des régions et entraîne la déliquescence des États.

Alors, qu'on l'encense ou qu'on le conspue, ce mouvement, qui videra de plus en plus la Fonction Publique d'État et remplira, selon le principe des vases communicants, les effectifs de la Fonction Publique Territoriale, ne s'arrêtera plus. Le budget de fonctionnement de l'État est en baisse, celui des collectivités territoriales à la hausse. Les gouvernements successifs s'enorgueillissent de diminuer la pression fiscale nationale mais les Maires et autres Présidents de Régions ou de Conseils Généraux se voient contraints d'élargir l'assiette des Impôts locaux pour faire face aux transferts de compétences qui, bizarrement, ne vont pas de pair avec un transfert de crédits équivalents...

Alors, quid de l'égalité de traitement (quantitatif) des futurs transférés et, surtout, de l'égalité de traitement (qualitatif) du niveau des enseignements alors prodigués ? La fameuse (ou fumeuse ?) péréquation entre régions « pauvres » et régions « riches » sera sans doute suggérée prochainement en lieu et place de la « solidarité nationale » défunte.

Quoiqu'il en soit et sans état... d'âme, la FNMNS accueillera, en toute solidarité syndicale, ses collègues profs d'EPS et profs de sport le jour où la décentralisation leur tombera sur la tête. Car ce qui est en haut est comme ce qui est en bas, et vice versa.

Article non signé paru dans la revue FNMNS N°9 de 2007

FNMNS : Fédération Nationale des Métiers de la Nation et du Sport.

*ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.